

Projet du 11/06/2021

ARRETE PREFECTORAL PORTANT  
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE  
DE L'INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION

AUTORISATION D'UTILISER DE L'EAU EN VUE DE LA CONSOMMATION HUMAINE POUR LA  
PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION PAR UN RESEAU PUBLIC

AU PROFIT DE  
LA COMMUNE D'ANCIZAN  
CAPTAGE DE MATRASSE

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,
- Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L.1321-1 à L.1321-10 et R.1321-1 à R.1321-63 ;
- Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique notamment les articles L 1, L 110-1 et R111-1 à R 112-24,
- Vu** le code de l'urbanisme, et notamment les articles L 151-43, L153-60, L152-7, R 153-18 et R 151-51,
- Vu le code forestier et notamment les articles R.141-30 à R.141-38 ;**
- Vu** le décret modifié n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière et le décret d'application modifié n° 55-1350 du 14 octobre 1955,
- Vu** le décret modifié n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- Vu** les arrêtés du 5 octobre 2005, du 30 avril 2008 et du 15 mars 2011 relatifs aux modalités de désignation, de rémunération et de consultation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique,

---

*Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>*

---

Préfecture - Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9 –  
Tél : 05 62 56 65 65 – Télécopie : 05 62 51 20 10  
courriel : [prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr) - Site Internet : [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)

**Vu** l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R 1321-6 à R 1321-12 et R 1321-42 du code de la santé publique,

**Vu** l'arrêté préfectoral des Hautes-Pyrénées du 6 octobre 1980 modifié, portant Règlement Sanitaire Départemental,

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Rodrigue FURCY en qualité de préfet des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** le décret du 30 janvier 2020 portant nomination de Mme Sibylle SAMOYAUULT en qualité de secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 65-2020-12-28-002 du 28 décembre 2020 portant délégation de signature à Mme Sibylle SAMOYAUULT, secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, relatif à l'instauration des périmètres de protection en date du 23 novembre 2012 ;

**Vu** la délibération de la commune d'Ancizan en date du 30 mai 2014 ;

**Vu** l'avis de Mme la Sous-Préfète de Bagnères-de-Bigorre en date du 18 mai 2021,

**Vu** l'avis de l'Office National des Forêts en date du 7 juin 2021,

**Vu** l'avis de la Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace en date du.....,

**Vu l'avis du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine en date du .....**,

**Vu** l'avis de la commune de (commune d'implantation) en date de.....,

**Vu** l'avis de la commune (ou du syndicat) de (bénéficiaire de l'autorisation) en date de .....

**Vu(s) le(s) dossier(s) de l'enquête publique unique qui s'est déroulée du (date) au (date);**

**Vu** les plans et états parcellaires des terrains grevés de servitudes pour la mise en place du périmètre de protection rapprochée,

**Vu** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du (date);

**Vu** le rapport de la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie en date du (date);

**Vu** l'avis favorable émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques des Hautes-Pyrénées en date du (date);

#### CONSIDERANT

Que les besoins en eau destinée à la consommation humaine de la commune d'Ancizan énoncés à l'appui du dossier sont justifiés ;

Qu'il y a lieu de mettre en conformité avec la législation les installations de production et de distribution des eaux destinées à la consommation humaine sur le territoire communal d'Ancizan ;

Qu'il est nécessaire de protéger la ressource en eau destinée à la production d'eau potable par la mise en place de périmètres de protection;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

## **ARRETE**

### **1 - PROTECTION DE LA RESSOURCE**

#### **ARTICLE 1 : DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice de la commune d'Ancizan :

La création de périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour des ouvrages de captage et l'institution des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau ;

La cessibilité et l'acquisition des terrains nécessaires à l'instauration du périmètre de protection immédiate de captage.

La commune d'Ancizan est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, en vertu du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les terrains nécessaires à l'établissement du périmètre de protection immédiate, ainsi que de faire établir les servitudes nécessaires à l'établissement du périmètre de protection rapprochée.

Les indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires ou occupants de terrains compris dans un des périmètres de protection sont fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les indemnités dues sont à la charge de la commune d'Ancizan.

Les expropriations éventuellement nécessaires à l'exécution des travaux définis dans cet arrêté devront être réalisées dans un délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté.

#### **ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES, LOCALISATION ET AMENAGEMENT DU CAPTAGE**

L'ensemble des ouvrages de captage est situé sur les parcelles cadastrées suivantes :

Nom de l'ouvrage	Code SISE-EAUX	Code BSS	Coordonnées (Lambert 93)	Implantation cadastrale
Source de Matrasse	065000008	BSS002LZDL (ancien code : 10718X0016/HY)	X : 481 688 m Y : 6 200 575 m Z : 1027 m NGF	Ancizan Parcelle 200 Section C2

Les caractéristiques de l'ouvrage de captage sont les suivantes :

L'ouvrage est constitué d'un abri maçonné en forme de dôme inséré dans la pente d'un thalweg. L'accès à l'intérieur se fait au moyen d'une porte métallique sans aération, fermée par un cadenas. Il est constitué d'un unique bassin circulaire dans lequel se déverse l'eau captée de la source par le biais d'un orifice percé dans le béton.

Il est équipé d'un trop-plein, d'une conduite de départ munie d'une crépine et d'une conduite de vidange.

#### **Travaux à entreprendre au niveau des ouvrages de captages :**

- Le captage doit être réhabilité ou amélioré : mise en place d'un compartimentage des bassins de réception et de départ.
- Remédier aux défauts d'étanchéité.
- Maintenir les aérations.
- Rénover les dispositifs de crépine et de vidange.

- Consolider le blocage de pierre en surface.

Ces problèmes d'étanchéité doivent également être traités au niveau du brise-charge (nommé « brise-charge de Matrasse ») situé en aval du captage.

### **ARTICLE 3 : PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE**

Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont établis autour des installations de captage.

Ces périmètres s'étendent conformément aux indications des plans et états parcellaires joints au présent arrêté.

Les prescriptions de ces périmètres sont fixées dans les articles 3.1 à 3.4 suivants.

Le respect de ces prescriptions sera vérifié par le pétitionnaire au moins une fois par an. Les informations recueillies seront consignées dans le fichier sanitaire.

#### **ARTICLE 3.1 : dispositions communes aux périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée**

- I. Toutes mesures devront être prises pour que la commune d'Ancizan et la Délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie soient avisées sans retard de tout accident entraînant le déversement de substances liquides ou solubles à l'intérieur des périmètres de protection, y compris sur les portions de voies de communication traversant ou jouxtant les périmètres de protection.
- II. La création de tout nouveau captage destiné à l'alimentation en eau potable devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation au titre du code de la santé publique et d'une nouvelle déclaration d'utilité publique.

#### **ARTICLE 3.2 : périmètre de protection immédiate**

Le périmètre de protection immédiate est la pleine propriété de la commune d'Ancizan.

Ce périmètre est défini et réglementé comme suit :

Il inclura l'ouvrage de captage et une zone s'étendant vers l'amont d'environ 15 m et de 5 m dans la partie aval.

source	Emprise du PPI		
	Lieu dit	Parcelle ; section	superficie
Matrasse	Matrasse	Parcelle 200 partie 1 Section C	251 m <sup>2</sup>

#### Interdiction :

Toutes activités autres que celles nécessaires à l'entretien du captage ou l'exploitation du service d'eau potable.

#### Travaux à entreprendre ou prescriptions :

Le périmètre immédiat devra être ceinturé par une clôture résistante et régulièrement entretenue afin d'interdire l'accès à tout animal et à toute personne étrangère aux services d'entretien, d'exploitation et de contrôle et muni d'un portail fermé à clé en permanence.

L'entretien des espaces verts devra s'effectuer par fauchage, sans brûlage, sans adjonction de produits phytosanitaires ou d'engrais et avec des engins dont le fonctionnement ne sera pas susceptible de contaminer les eaux.

### ARTICLE 3.3 : périmètre de protection rapprochée

Le périmètre de protection rapprochée est défini et réglementé comme suit :

source	Emprise du PPR		
	Lieu dit	Parcelle ; section	superficie
Matrasse	Matrasse	Parcelle 200 partie 2 Section C	25 620 m <sup>2</sup>
	Matrasse	Parcelle 981 partie 1 Section C	10 313 m <sup>2</sup>
Superficie totale			35 933 m <sup>2</sup>

#### Interdictions :

- la réalisation de puits ou forages et tout captage de source non destinées à la consommation humaine des collectivités;
- la création de carrières ou de gravières et l'extraction de matériaux ;
- l'ouverture d'excavations autres que celles nécessaires à l'exploitation du point d'eau ;
- l'installation de dépôts de déchets ménagers et assimilés y compris les déchets verts, de produits radioactifs et de tous produits ou matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux ;
- l'implantation d'ouvrages de transport et de rejet des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées ;
- l'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature ;
- l'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du point d'eau ;
- l'implantation d'établissements industriels et commerciaux, ateliers, usines ;
- l'implantation de cimetières ;
- les modifications du Plan Local d'Urbanisme en vigueur à la date du présent arrêté visant à donner des droits à construire supplémentaires ;
- tout aménagement ou action générant le regroupement d'animaux ;
- l'épandage de lisier, de purin et d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle, de boues de stations d'épuration ;
- le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail (ensilage) ;
- le stockage du fumier, la reconstitution de fumières ;
- le stockage d'engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation du sol ou à la lutte contre les ennemis des cultures et des herbages ;
- l'établissement d'étables et de stabulations libres, permanentes ou mobiles ;
- l'installation d'abreuvoirs, de parcs de contention, de zones de dépôts de sel et d'abris destinés au bétail, fixes ou mobiles ;
- le traitement antiparasitaire des animaux ;
- le défrichement et le dessouchage ;
- la coupe à blanc de la forêt ;
- la création d'étangs, de mares et de plans d'eau ;
- le camping et le stationnement de caravanes ;
- la construction ou la modification des voies de circulation ;
- l'entretien des ouvrages de voirie (fossés, chemins,...) par des produits phytosanitaires.

L'exploitation forestière et les remises en état des infrastructures après coupe sont autorisées sous réserve de l'application des bonnes pratiques sylvicoles.

### **ARTICLE 3.4 : périmètre de protection éloignée**

A l'intérieur du périmètre de protection éloignée, toutes activités et aménagements susceptibles de nuire à la qualité des eaux captées seront soumis à l'application de la réglementation générale et aux prescriptions suivantes définies par l'hydrogéologue agréé.

## **2 - AUTORISATION DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU**

### **ARTICLE 4 : AUTORISATION DE PRODUCTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE**

La commune d'Ancizan est autorisée à traiter de l'eau destinée à la consommation humaine à partir du captage de Matrasse dans les conditions fixées par le présent arrêté.

### **ARTICLE 5 : CARACTERISTIQUES DU TRAITEMENT DE L'EAU**

L'eau prélevée, compte tenu des résultats de l'analyse d'eau brute ne subira pas de traitements permanents et automatisés, nécessaires à la consommation de l'eau captée.

Toutefois, si les résultats du contrôle sanitaire mettaient en évidence une dégradation de la qualité de l'eau, un traitement permanent et automatisé devra être mis en place.

### **ARTICLE 6 : AUTORISATION DE DISTRIBUTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE**

La commune d'Ancizan est autorisée à distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine à partir des ouvrages de stockage décrits dans l'article 7, dans les conditions fixées par le présent arrêté.

### **ARTICLE 7 : LOCALISATION DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE**

L'eau prélevée dessert tout d'abord un brise-charge de 5 m<sup>3</sup>.  
L'ensemble des ouvrages de stockage est situé sur les parcelles cadastrées suivante :

Nom de l'ouvrage	Coordonnées (Lambert 93)	N° de parcelles	Section cadastrale
Réservoir 50 m <sup>3</sup>	X : 482 121 m Y : 6 200 512 m Z : 821 m NGF	Parcelle 305 Section 0C	Commune d'Ancizan
Réservoir 25 m <sup>3</sup>			
Réservoir 25 m <sup>3</sup>			

Les terrains portant les installations de stockage d'eau potable doivent être et demeurer la propriété de la commune d'Ancizan ou à obtenir une convention de gestion lorsque ces terrains dépendent du domaine public de l'Etat.

Les opérations de nettoyage des réservoirs seront réalisées tous les ans suivant une procédure visant à limiter l'impact sur le milieu et seront consignées dans le fichier sanitaire.  
Cette procédure sera mise à disposition, à leur demande, des services chargés du contrôle sanitaire.

### **ARTICLE 8: MODALITES DE LA DISTRIBUTION**

L'eau prélevée dessert :

- deux réservoirs de 25 m<sup>3</sup> qui alimentent le village,
- un réservoir de 50 m<sup>3</sup> alimenté par les trop-pleins des deux réservoirs de 25 m<sup>3</sup>, qui dessert le village.

La commune d'Ancizan alimente son village dans le respect des modalités suivantes :

- Toute modification de l'organisation de la distribution devra être déclarée auprès de la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, conformément au code de la santé publique.
- Le réseau de distribution et les réservoirs doivent être conçus et entretenus suivant les dispositions de la réglementation en vigueur.
- Les eaux distribuées doivent répondre aux exigences de qualité fixées par le code de la santé publique et ses textes d'application.
- Les matériaux entrant en contact avec l'eau ne doivent pas être susceptibles d'en altérer la qualité. Dans les installations nouvelles ou parties d'installations faisant l'objet d'une rénovation, les matériaux doivent bénéficier d'un justificatif de conformité sanitaire.
- Les branchements en plomb pouvant exister sur le réseau de distribution de l'eau doivent être recensés et supprimés si nécessaire dans les plus brefs délais afin de respecter les normes concernant le plomb applicables depuis le 25 décembre 2013.

#### **ARTICLE 9 : MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS OU DU TRAITEMENT DE L'EAU**

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à l'exercice des activités ou à leur voisinage ainsi qu'aux produits utilisés et aux procédures de traitement ou de nettoyage et entraînant un changement notable des éléments du dossier ainsi que des prescriptions du présent arrêté, devra être déclarée auprès de la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et fera l'objet d'une demande d'autorisation, conformément au code de la santé publique.

Toute modification des modalités de distribution pourra entraîner une adaptation du traitement.

#### **ARTICLE 10 : SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU**

La commune d'Ancizan veille au bon fonctionnement des systèmes de production, et de distribution.

La commune d'Ancizan est tenue de s'assurer que l'eau, avant distribution, est propre à la consommation humaine et répond aux exigences prévues par le code de la santé publique et les textes réglementaires en vigueur.

La commune d'Ancizan est tenue de se soumettre aux programmes de vérification de la qualité de l'eau et au contrôle des installations dans les conditions fixées par les réglementations en vigueur. La qualité des eaux devra toujours satisfaire aux prescriptions des articles R1321-1 et suivants du code de la santé publique.

En cas de difficultés particulières ou de dépassements des exigences de qualité, la commune d'Ancizan est tenue de prévenir la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie dès qu'elle en a connaissance. Dans ce cas, des analyses complémentaires peuvent être prescrites aux frais de l'exploitant.

Tout dépassement des normes de qualité doit faire l'objet d'une enquête pour en rechercher l'origine. En cas de persistance de ces dépassements, les autorisations peuvent être retirées.

#### **ARTICLE 11 : DISPOSITIONS PERMETTANT LES PRELEVEMENTS ET LE CONTROLE DES INSTALLATIONS**

Les agents chargés de l'application du code de la santé publique ont constamment libre accès à toutes les installations. L'exploitant responsable des installations est tenu de laisser à leur disposition le fichier sanitaire.

#### **ARTICLE 12 : INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE**

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire et les synthèses commentées que peut établir l'Agence Régionale de Santé Occitanie sous la forme de bilans sanitaires pour une période déterminée sont portés à la connaissance du public selon les dispositions de la réglementation en vigueur par la commune d'Ancizan.

### **3 - DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **ARTICLE 13 : ACCESSIBILITE DES OUVRAGES**

Le captage et son périmètre de protection immédiate devront être maintenus accessibles en permanence afin de permettre l'entretien, l'exploitation et le contrôle du captage et sa parcelle d'exploitation.

#### **ARTICLE 14 : MISE A JOUR PLU**

Il sera procédé, sans délai, en application de l'article L153-60 du code de l'urbanisme, à la mise à jour du P.L.U de la commune d'Ancizan.

#### **ARTICLE 15 : RESPECT DE L'APPLICATION DU PRESENT ARRETE**

Le bénéficiaire du présent acte de déclaration d'utilité publique et d'autorisation veille au respect de l'application de cet arrêté y compris des servitudes dans les périmètres de protection.

Tout projet de création ou modification des systèmes actuels de production et de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine de la commune d'Ancizan devra être déclaré à l'Agence Régionale de Santé, accompagné d'un dossier définissant les caractéristiques du projet.

#### **ARTICLE 16 : DELAI ET DUREE DE VALIDITE**

Les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existants, ainsi que les travaux et aménagements décrits doivent satisfaire aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de 5 ans, sauf mention particulière précisée aux articles concernés.

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage participe à l'approvisionnement de la collectivité dans les conditions fixées par celui-ci, et en l'absence de demande contraire de la commune d'Ancizan.

En cas de suspension, même temporaire, de l'utilisation de ce captage à des fins de consommation humaine, le pétitionnaire informera la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Il en fera de même à la remise en service de ce captage.

#### **ARTICLE 17 : NOTIFICATIONS ET PUBLICITE DE L'ARRETE**

Le présent arrêté sera affiché par les soins du maire d'Ancizan pendant une durée minimale de deux mois, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Le présent arrêté sera notifié individuellement à chaque propriétaire des terrains compris dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée dont la liste figure en annexe.  
Le Maire est chargé d'effectuer ces formalités.

Un avis au public faisant connaître les termes de la présente autorisation sera publié à la diligence des services de la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, et aux frais du pétitionnaire, en caractères apparents, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département des Hautes-Pyrénées.

La présente autorisation sera mise à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat des Hautes-Pyrénées pendant une durée d'au moins un an.



## **ARTICLE 18 : SANCTIONS APPLICABLES EN CAS DE NON-RESPECT DE LA PROTECTION DES OUVRAGES**

Quiconque aura contrevenu aux dispositions du présent arrêté, sera passible des peines prévues aux articles L.1324-3 et L.1324-4 du code de la santé publique. Indépendamment des poursuites pénales, en cas d'inobservation des dispositions prévues dans le présent arrêté, le préfet peut après mise en demeure, prendre les sanctions administratives prévues aux articles L.1324-1A et L.1324-1B du code de la santé publique.

En application de l'article L.1324-3 du code de la santé publique, le fait de ne pas se conformer aux dispositions des actes portant déclaration d'utilité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

En application de l'article L.1324-4 du code de la santé publique le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation, de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité dans l'eau de source, des fontaines, des puits, des citernes, des conduites, des aqueducs, des réservoirs d'eau servant à l'alimentation publique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

## **ARTICLE 19 : DROIT DE RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Pau.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

La décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ou d'un recours hiérarchique auprès du ministère de l'Intérieur et/ou de la santé dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification. Ce recours administratif prolonge de 2 mois les délais de recours contentieux.

## **ARTICLE 20 : MESURES EXECUTOIRES**

La secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées, la sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre, la directrice départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le directeur départemental des territoires, Monsieur le Maire de la commune d'Ancizan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera tenue à la disposition du public à la mairie de la commune d'Ancizan.

Tarbes, le  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

Sybille SAMOYAULT

### **Liste des annexes :**

- servitudes instituées dans le périmètre de protection immédiate
- servitudes instituées dans le périmètre de protection rapprochée
- prescriptions instituées dans le périmètre de protection éloignée
- plans et états parcellaires.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ANCIZAN**

**SEANCE DU 02 DÉCEMBRE 2021**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au CM	11
En exercice	11
Présents	07
Absents	04
Procurations	03
Ayant pris part au vote	10

**Date de la convocation :**  
25/11/2021

**Date d'affichage :**  
25/11/2021

L'an deux mille vingt et un, et le jeudi 02 décembre à 18h30, le Conseil Municipal d'ANCIZAN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre culturel de la commune afin de faire face au COVID19 dans les meilleures conditions, sous la présidence de Monsieur TREY Jean-Claude, Maire.

**Présents :** TREY Jean-Claude, PICHON Evelyne, GOUBE Nicole, DARRE Sylvie, DUPUY Caroline, CARRERE Lucie, CASALOT Laurent

**Absents excusés :** LOPEZ Anicet donne procuration à GOUBE Nicole, DESMARAIS Sébastien donne procuration à CARRERE Lucie, VIDAL Thierry donne procuration à PICHON Evelyne, MOREAU Olivier

**Secrétaire de séance :** TREY Jean-Claude

**Objet : Avis d'enquête publique – Demande d'autorisation et d'exploitation des sources d'Hount de Panets et de Matrasse**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal qu'une enquête publique prescrite par arrêté préfectoral et portant demande d'autorisation et d'exploitation des sources d'Hount de Panets et de Matrasse sur la commune d'ANCIZAN est en cours jusqu'au 16 décembre 2021 - 18h inclus.

Le conseil municipal est amené à formuler un avis sur ce dossier, à compter de l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique ; par application de l'article R 181-38 du code de l'environnement.

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal si des observations particulières doivent être portées à connaissance de Monsieur le commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal n'émet aucune remarque et émet un avis favorable à ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Visé par la préfecture :

**Le Maire  
Jean-Claude TREY**





DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

COMMUNE D'ANCIZAN

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

**ENQUETE PUBLIQUE**

Demande d'autorisation et de protection des sources de Hount des Panets et de Matrasse

Je soussigné, TREY Jean-Claude  
maire de la commune d'Ancizan certifie que l'avis d'ouverture d'enquête  
publique unique prescrite par arrêté préfectoral du 04.10.2021 concernant la  
demande d'autorisation et de protection de Hount des Panets et de Matrasse a été  
affiché en mairie aux lieux habituels d'information du public du 06.10.2021 au  
17.12.2021

Fait à Ancizan , le 20.12.2021

Le maire,

Le Maire  
Jean-Claude TREY





**Stupéfiants. Prison pour les trafiquants**

p.2

**Lourdes. Un Maxi Loto contre le cancer**

p.14

**Bagnères. Du nouveau pour le pic du Midi**

p.11

LA NOUVELLE

**RÉPUBLIQUE**  
*des Pyrénées*

N° 23361

JEUDI  
28 octobre  
2021

05 62 44 05 05

www.pyrénées.fr

M 27943 - 1028 - F 1,30 € - 0

# RN 21. La déviation d'Adé en bonne voie ?



Photo Laurent Dard.

Après plusieurs années d'atermolements, le projet de déviation d'Adé, capital pour l'avenir de Lourdes et de la vallée des Gaves, pourrait connaître un tour décisif. En effet, un maître d'œuvre est en cours de désignation. **p.3**

**Aider 65**  
Association d'aide à domicile

**INFOS HABITAT**

participent à

# OCTOBRE Rose

Retrouvez les en pages intérieures

**Enit.**  
Des étudiants remarquables



Photo Thierry Souze

L'école d'ingénieurs a réuni une trentaine de ses étudiants, qui ont d'autres talents, sportifs ou artistiques. **p.7**

**TGB.** Suspense gagnant pour les Violettes



Photo Jean-Patrick Lapoyade

Le TGB reste invaincu en Eurocoupe après son succès contre Ville-neuve-d'Ascq (78-69). **p.17**



# PETITES ANNONCES

contacts, rencontres, voyance

**UniCentre**  
www.unicentre.eu

**RENCONTRES SÉRIEUSES ET DE QUALITÉ**

www.unicentre.eu

RENCONTRES SÉRIEUSES ET DE QUALITÉ

f

## FAITES DES RENCONTRES SÉRIEUSES ET DE QUALITÉ !

### FEMMES

**Jolie femme des îles, 46 ans, divorcée, agent hospitalier.** Elle aime la vie, le job, l'amour, la convivialité. Elle sait où elle a beaucoup à donner à un homme, et elle aimerait rencontrer un homme pour longue route à deux. Appelez au 06.81.75.40.15 Réf 5480 Unicentre

**C'est une femme charmante, élégante et très naturelle** avec une certaine profession... Salariée, 54 ans, divorcée, elle aime les excursions, les voyages, aller au musée, les sorties cocooning à deux. Venez faire sa connaissance. Téléphonez au 06 81 75 49 15. Réf 653898 Unicentre

**Douce et attachante, elle recherche l'amour avec un grand A.** Agréable physiquement, pas compliquée, elle peut aussi ne rencontrer que des hommes indésirés. 57 ans, divorcée, salariée, elle souhaiterait rencontrer un homme pour relation durable. Tél au 06.81.75.40.15. Réf 653467 Unicentre

**Du charme et de la douceur, vicié en deux mots** ce que recherche Diane, 63 ans, divorcée, retraitée. Des yeux bleus dans lesquels vous plongerez, dynamique, elle aime discuter, les randos, valser. Si vous recherchez une relation de qualité, téléphonez au 06.81.75.40.15. Réf 507810 Unicentre

**Naïve est une femme simple, sans étiquette particulière,** seulement d'être bien avec un homme gentil et sincère. La nature, la marche, elle s'émerveille de tout car elle connaît la valeur de la vie. 69 ans, divorcée, retraitée des écoles. Téléphonez au 06 81 75 40 15, Réf 653955 Unicentre

**C'est une femme coquette, 72 ans, veuve, retraitée assistante** de direction. Pas compliquée, elle adore jardiner, s'occuper de sa maison, lire, marcher, les restos. Venez faire sa rencontre et partager à deux une vie saine et harmonieuse. Téléphonez au 06 81 75 40 15 Réf 653968 Unicentre

**Adorable, 75 ans, veuve, retraitée.** C'est une femme qui vous rencontrerez avec beaucoup de plaisir, tant sa compagnie est agréable. Marcher, visiter des villages, discuter à deux. C'est tellement plus joyeux. Téléphonez au 06 81 75 40 15 Réf 653899 Unicentre

**Quelle gentillesse chez Lucienne.** Voix un petit bout de femme, coquette, dynamique, toujours souriante ! Elle aimerait rencontrer un compagnon de vie pour s'appuyer mutuellement du bonheur. Veuve octogénaire retraitée. Téléphonez au 06 81 75 40 15 Réf 642538 Unicentre

### HOMMES

**Classé et décontracté | Ce conseiller de clientèle, 56 ans,** divorcé, ne demande qu'à être heureux dans la vie ! Bon vivant, vous irez au restaurant, à des spectacles et partirez en voyage à la veille de rendre une femme heureuse. Appelez au 06 81 75 49 15. Réf 630672 Unicentre

**Voici un homme d'envergure 60 ans, divorcé, entrepreneur,** à la tête sur les appareilles et toujours des idées à réaliser. Cuneux, plein de passions (pilotage, voyage, gastronomie). Il souhaiterait rencontrer une complice pour jaser relation. Téléphonez au 06 81 75 49 15. Réf 635778 Unicentre

**Vous rêvez d'une vie remplie de complicité** après un homme sympathique, affectueux? Alors venez à la rencontre de cet homme de 67 ans, divorcé, retraité artisan. Il adore jardiner, bricoler, les restos. Un avenir à deux pourrait se profiler. Appelez au 06 81 75 49 15. Réf 653955 Unicentre

**Dynamique, un brin bavard cet homme de 74 ans, retraité** du transport, divorcé, souhaite rencontrer une femme active, souriante afin de profiter à deux d'une retraite bien méritée. Venez le découvrir. Téléphonez au 06 81 75 40 15 Réf 653916 Unicentre

**Distingué, cultivé, bel homme de 78 ans,** bien dans sa peau il souhaite rencontrer une femme avec des valeurs de partage et de sincérité. Si vous aimez comme lui voyager, échanger, venez le découvrir à sera un compagnon idéal. Téléphonez au 06 81 75 48 15 Réf 653777 Unicentre

**C'est un homme charmant, veuf, 62 ans,** son plus cher désir partager à deux les petits plaisirs de la vie quotidienne et profiter des couleurs du printemps à vos côtés. Il est temps de composer votre couple. Venez faire sa connaissance en appelant au 06 81 75 40 15 Unicentre Réf 653825

**Vif, pétillant, veuf, octogénaire.** Il aime conduire, aller au resto, recevoir, se balader, voyager de temps en temps mais il se sent bien trop seul et souhaiterait faire la connaissance d'une dame ayant envie comme lui de profiter de beaux moments. Téléphonez au 06 81 75 40 15 Réf 653857 Unicentre

**Demandez gratuitement votre magazine d'annonces de petites annonces (cibillades, divorcées ou veuves) de votre région. Remplissez nous un bon de demande | 06 81 75 40 15 Unicentre Site Web www.unicentre.eu**

Rencontrons-nous à votre domicile ou dans nos agences : MONTAUBAN - CAHORS - RODEZ - AGEN - BERGERAC - TULLE - AUCH - TOULOUSE - ALBI - CASTRES ET REVEL

UNIQUE suivi personnalisé par téléphone 06 81 75 40 15

Site n°901 652 768 00010

www.unicentre.eu Siège social : 79 boulevard Gambetta - 46000 CAHORS

## Contacts VOYANCE

**MONSIEUR SANOH**  
GRAND MARIABOUT GUIDESSEUR  
Travail rapide et sérieux  
Dons de voyance dans divers domaines  
Retour de l'être aimé  
**AMOUR - CHANCE AUX JEUX**  
ENTRÉE EN DIFFICULTE PROTECTION  
07 85 73 13 94

**MAÎTRE BOUMBA**  
Voyant MEDIUM GUIDESSEUR  
Spécialiste dans tous les domaines :  
- infirmités, familiaux, chance et réussite, impuissance masculine.  
Retour de l'Être aimé.  
06 28 68 33 46

**CABINET JACOB - VOYANT MEDIUM**  
15 ans d'expérience de voyance en cabinet  
Spécialiste de retour de l'être aimé  
Divorcés mariés  
07 87 44 54 96  
Tel 423 347 007

**MAÎTRE MAROUF**  
Résultats après 3 jours  
GRAND MEDIUM  
Prédiction après résultats  
Célébrer don de naissance de père en fils  
20 ans d'expérience -  
Cours dans le monde entier  
Famille de vous parler du présent du passé et de l'avenir  
Abandon du tabac et de l'alcool  
Faire revenir l'être aimé dans les 7 jours  
quelque soit la raison du départ  
Chance aux jeux et au commerce  
Travail sérieux et garanti double  
Réussir là où les autres ont échoué !  
N'hésitez pas à me contacter ou  
06 12 44 50 74

**Pr ALAIN**  
Célébre voyant médium  
35 ans d'expérience amour, chance, protection, famille, déblocage, fidélité, argent, montants, travail, commerces, bonheur, conjugal, maladie, sexualité, protection du couple, affaires, désenvenement, chance  
06 05 95 11 89

**PROFESSEUR POKORA**  
Cabinet expert depuis  
Il vous aidera à résoudre tous vos problèmes que ce soit en amour, famille, désenvenement, affaires, réussite, protection, argent, travail, argent, argent, argent  
06 10 58 99 91

**PROFESSEUR TASSI**  
Voyant MEDIUM Célébre  
prédiction  
Prédiction après résultats  
Célébrer don de naissance de père en fils  
20 ans d'expérience -  
Cours dans le monde entier  
Famille de vous parler du présent du passé et de l'avenir  
Abandon du tabac et de l'alcool  
Faire revenir l'être aimé dans les 7 jours  
quelque soit la raison du départ  
Chance aux jeux et au commerce  
Travail sérieux et garanti double  
Réussir là où les autres ont échoué !  
N'hésitez pas à me contacter ou  
06 12 44 50 74

**KARA VOYANCE**  
Voyant MEDIUM GUIDESSEUR  
Spécialiste des travaux occultes  
AMOUR - CHANCE - FAMILLE - ETC.  
06 43 38 67 50  
05 350 096 180 0024

### DEPUIS 1981, DES MILLIERS D'ADHÉRENTS ONT FAIT CONFIANCE À VOTRE AGENCE

**DUO TENDRESSE**

- CLASSIQUE ET MODERNE.** elle vous offrira par son agréable sourire. Coquet, elle se désolera de ne pas vous aller au cinéma, partager avec vous Monsieur des activités, des centres d'intérêt serait du bonheur, vous avez aussi de désir d'une vie à deux. Appelez-nous. Dh, 45 ans, marié, Jtd. D 431266
- DOUCE ET BIENVEILLANTE.** Elle souhaite des sentiments sincères, avoir avec vous Monsieur des projets de partage au quotidien. Elle est passionnée de couture, de bricolage. Elle cherche à rencontrer un Monsieur sérieux, sincère, chaleureux, aimant une sortie par-ci par-là pour valancer la solitude. Elle a envie de vivre une belle amitié et tendresse. Retraitée couturière. D 431579
- BELLE STATUINE,** agricultrice, spirituelle de surcroît. Décontractée et enjouée, il recherche une femme naturelle et sincère. Il espère à moyen terme une belle fraîche de vie à deux pour un engagement à long terme. Humeur autoritaire, beau physique. Il ne demande qu'à être séduit. Divorcé. 52 ans. D 431571
- TENDRE, JOYEUX,** retraité artisan. Veuf. 64 ans. Ouvert au dialogue, il aime rendre service, faire plaisir, faire les bricolages. Son souhait, trouver une compagne douce, honnête, compréhensive pour partager une relation sincère, stable et durable. D 431588
- SEADICOP D'HYMNOUR,** tendre, affectueux, il fait appel à nos services pour trouver l'âme sœur d'un monde, l'âme d'un monde de voyageur, de rire et surtout de construire un avenir ensemble. Il vous amènera douce, câline, mais aussi dynamique et indépendante dans vos choix quotidiens. Retraité salarié, divorcé. 67 ans. D 431581

**AFFIRMÉ, ATTENTIF,** bon relationnel, retraité du monde médical. Il a envie d'une vie simple avec une dame, une vie de dialogue et de sincérité. Divorcé. 68 ans. D 431707- HOMME CONFiant,** sincère, précis. Il souhaite avoir une vie de couple pleine de tendresse, d'attention rigoureuse. Ses loisirs, la marche, la campagne, les bords de mer, les expositions. Directeur d'agence. 74 ans, div. D 431754
- ELEGANT, CHARISMATIQUE.** Il voudrait partager tendresse, respect, honnêteté. Grand voyageur, curieux des choses et des gens, il aime découvrir, voyager. Mais il lui manque d'une femme agréable pour avancer dans la vie tout en respectant son jardin secret. Fonctionnaire ch. 74 ans. D 431644
- VIVIFIANT, CHARISMATIQUE,** vous allez avoir envie de faire sa connaissance. Calme, le sourire aux lèvres, les cheveux noirs et sal au vent ! Ses amis ne suffisent pas tout à fait à combler... 4 a envie d'une histoire harmonieuse, avec une femme coquette et élégante. 77 ans, veuf. Retraité orthopédiste. D 431730
- GAI, respectueux, attentionné.** De Monsieur de 61 ans, les cheveux blancs, les yeux bleus et en forme. Il a encore envie d'un voyage, d'être au restaurant, d'une balade au bord de la mer. Il aspire au partage d'un bon moment avec une femme agréable, équilibrée et coquette. Retraité, chauffeur. Veuf. D 431772
- VEUF, 66 ans,** plusieurs métiers à son arc. Un homme attentionné, précis, souriant, cultivé qui reste classique dans ses goûts, la lecture, la musique. Il a encore envie de prendre la voiture pour une excursion ou un voyage. Soyez le bienvenu. D 431706

05 61 23 80 66 Bureau Toulouse 54 chemin des Etoiles Bureau Albi 8 avenue de la Martalle Bureau Tarbes 14 boulevard Renaudet Rendez-vous gratuits à domicile

**PROFESSEUR KAYLA GRAND VOYANT MEDIUM**  
20 ANS D'EXPERIENCE  
Pas de problème sans solution  
Résultats tous les jours sur RDV  
Déplacement possible 07 58 82 48 34

**Union Rencontres**  
09 57 96 29

**FEMMES**  
Clair, jeune intello, cherche homme pour assouvir ses besoins sexuels et rien de plus  
Tel. ou 06.01.41.08.39

Divorcé vivant seul ch hommes pour passer bons moments chez moi sans engagement  
Tel. 06. 19. 43. 36. 04

**Retraité Cadre 68 seul sans charge partog, sorties loisirs Dame éducation C.N.R. 05 61 53 54 02**

**Des experts du SEXE AU TÉLÉPHONE**  
tu chauffent EN DIRECT et SANS ATTENTE au 0895 855 733

**HOMMES**

**RENCONTRES H/H**  
directeur Midi-Pyrénées  
08 95 02 05 50  
0,90€/min (jeu)

**CORINNE RELAXATION**  
06.76.18.32.43  
Site 32616337500024

### services

**Service à la personne**

**JE PROPOSE**

**Santé et Bien-être**

**légal**

## AVIS PUBLICS Enquêtes publiques

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES**

- Déclaration d'utilité publique de la source de l'Hospice du Roumajou alimentant la commune de Saint-Lary-Soulan  
- Restauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune de Saint-Lary-Soulan

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux de la source de l'Hospice du Roumajou alimentant la commune de Saint-Lary-Soulan et de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune de Saint-Lary-Soulan, est ouverte du mardi 16 octobre au mercredi 10 novembre 2021 inclus sur le territoire des communes de Saint-Lary-Soulan et de Saillan.

Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie - Cité Relyée - 10 rue Amiral Courbet - CS 71336 - 65013 Tarbes 9 Jars oc-dé65-pgs@ars.sante.fr

Le public pourra consulter le dossier déposé en mairies de Saint-Lary-Soulan et de Saillan et formuler ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Saint-Lary-Soulan aux jours et heures d'ouverture des bureaux et y adresser toute correspondance à M. Richard DAVEZ, commissaire enquêteur, qui tiendra ses permanences le mardi 26 octobre de 10h à 12h et le mercredi 10 novembre de 14h à 16h.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à disposition du public pendant un an, à la mairie de Saint-Lary-Soulan et à la Préfecture (Pôle Environnement - Place Ch. de Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) et publiés sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse suivante :  
http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/histoire-des-enquetes-doutures-n26.html

En application des dispositions des articles L3111-1 à L3111-3 et R3111-1 à R3111-3 du code de l'Environnement pour cause d'utilité publique, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'utilisateur, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'enquêteur dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L 3111-3, déchuës de tous droits à indemnité.

Fait à Tarbes, le 4 octobre 2021  
Pour le préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,  
Sibylle SAMOYALUI

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES**

Demande d'autorisation d'exploitation et de protection des sources de Houm des Panets et de Mastrasse présentée par la commune d'Anzian

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte sur le territoire de la commune d'Anzian durant 32 jours consécutifs, du lundi 15 novembre 2021, 15 heures, au jeudi 16 décembre 2021 inclus, 18 h, au titre des procédures suivantes :

- autorisation, au titre du code de la santé publique, d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine,
- autorisation, au titre de la loi sur l'eau, au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement, de déclaration d'utilité publique, au titre du code de la santé publique, des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines et l'instauration des périmètres de protection des captages et l'instauration des servitudes associées.

Toute information sur ce projet peut être demandée :

- auprès de la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé - Cité Relyée - 10 rue Amiral Courbet - CS 71336 - 65013 Tarbes Cedex 9, a15-oc-dé65-pgs@ars.sante.fr (Contact : M. Stéphane WAGNER) pour le dossier d'autorisation au titre du code de la santé publique,
- auprès de la Direction départementale des Territoires - Service Environnement, Ressource en Eau et Forêt (SEER) - 3 rue Lordat - 65013 Tarbes cedex (ddt-65@hautes-pyrenees.gouv.fr) contact : M. Bruno BACHTANK, pour le dossier d'autorisation environnementale.

M. Maurice BOEY, retraité de la gendarmerie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation, la déclaration de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas en application de l'article R122-3 du code de l'environnement, sera mis gratuitement à la disposition du public :

- en version papier, en mairie d'Anzian aux jours et heures d'ouverture des bureaux (lundi de 15h à 17h, le mercredi de 8h à 12h et le jeudi de 10h à 18h) ;
- en version dématérialisée : sur un poste informatique en libre accès à la mairie d'Anzian aux jours et heures d'ouverture des bureaux et sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmes-et-en-cours-19373.html>

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant toute la durée susmentionnée de l'enquête, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairie d'Anzian,  
- envoyées par courrier à l'attention de : M. Maurice BOEY, commissaire enquêteur, à la mairie d'Anzian (65440), siège de l'enquête,  
- transmises par courriel à [pref-captage-anzian@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-captage-anzian@hautes-pyrenees.gouv.fr) en inscrivant en objet du courriel « observations enquête captage Anzian ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne peuvent excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront également annexées au registre d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la date de clôture de l'enquête soit le 16, le jeudi 16 décembre 2021 ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors de ses permanences organisées en mairie d'Anzian :

- le lundi 15 novembre de 15h à 17h,
- le mercredi 17 décembre de 10h à 12h,
- le jeudi 16 décembre de 10h à 18h.

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées seront transmis à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement) ainsi qu'en mairie d'Anzian et consultable sur le site internet des services de l'Etat (adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/histoire-des-enquetes-doutures-n26.html>).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier et des conclusions du commissaire enquêteur auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement - Place Charles de Gaulle - CS 71336 - 65013 Tarbes cedex 9).

A l'issue de la procédure, le Préfet des Hautes-Pyrénées se prononcera par arrêté, sur l'autorisation de prélèvement et d'utilisation d'eau pour la consommation humaine et la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection du captage et de servitudes de protection opposables aux tiers, ainsi que sur l'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, pour les installations, ouvrages, travaux et activités (OTA) prévue aux articles L 214-3 et suivants du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 4 octobre 2021  
Pour le préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,  
Sibylle SAMOYALUI



# Annonces légales

30

## Annonces administratives

### PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

• Déclaration des eaux de la source de l'Hospice du Roumajou alimentant la commune de Saint-Lary-Soulan  
• Installation des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune de Saint-Lary-Soulan

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux de la source de l'Hospice du Roumajou alimentant la commune de Saint-Lary-Soulan et de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune de Saint-Lary-Soulan, est ouverte du mardi 26 octobre au mercredi 10 novembre 2021 inclus sur le territoire des communes de Saint-Lary-Soulan et de Sailhan

Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie - Cité Reflye - 10 rue Amiral Courbet - CS 11336 - 65013 Tarbes 9 (ars-oc-d65-pg@ars.sante.fr).

Le public pourra consulter le dossier déposé en mairie de Saint-Lary-Soulan et de Sailhan et formuler ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Saint-Lary-Soulan aux jours et heures d'ouverture des bureaux et y adresser toute correspondance à M. Richard DAYEZ, commissaire enquêteur, qui tiendra ses permanences le mardi 26 octobre de 10h à 12h et le mercredi 10 novembre de 14h à 16h.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à disposition du public pendant un an, à la mairie de Saint-Lary-Soulan et à la Préfecture (Pôle Environnement - Place Ch. de Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) et publiés sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse suivante : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/histoire-des-enquetes-clotures>:126.html.

En application des dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 et L.311-4 à L.311-13 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriation dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchues de tous droits à indemnité.

Fait à Tarbes, le 4 octobre 2021  
Pour le préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,  
Sibylle SAMOYAUZ  
2175614

### PREFET DES HAUTES-PYRENEES AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)  
DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE RELEVANT DE LA COMPETENCE DE LA COMMUNE DE LOURDES  
Zone et 3ème échéance

Le Préfet de département se substitue à la commune de Lourdes pour l'élaboration de son plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour les grandes infrastructures de son réseau routier ayant fait l'objet d'une cartographie du bruit au sens des articles L. 572-1 à L. 572-11 du code de l'environnement (avenue du Maréchal Foch).

Le public pourra consulter le document projet pendant une période de 2 mois, du 17 novembre 2021 au 17 janvier 2022 inclus :

- sur le portail Internet de l'Etat en Hautes-Pyrénées [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr) rubrique « consultation du public » ;
- dans les locaux de la DDT 65 situés au 3 rue Lordet à Tarbes, uniquement sur rendez-vous (contact au 05 62 51 40 67).

Le public pourra également, dans le même temps, présenter ses observations, soit sur le registre ouvert à la DDT 65, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [ddt-bruit-ppbe@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:ddt-bruit-ppbe@hautes-pyrenees.gouv.fr).

**LÉGALES Info**  
Simple et rapide, vos annonces légales par mail : [ajl@lasemaine-des-pyrenees.fr](mailto:ajl@lasemaine-des-pyrenees.fr)

### PREFET DES HAUTES-PYRENEES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploitation et de protection des sources du Houst des Panets et de Mestres présentée par la commune d'Ancizan

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte sur le territoire de la commune d'Ancizan durant 32 jours consécutifs, du lundi 15 novembre 2021, 15 heures, au jeudi 16 décembre 2021, 18 h, au titre des procédures suivantes :

- d'autorisation, au titre du code de la santé publique, d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine,
- d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement,
- de déclaration d'utilité publique, au titre du code de la santé publique, des travaux de prélèvement d'eau destinés à l'alimentation des collectivités humaines et l'instauration des périmètres de protection des captages et l'instauration des servitudes associées.

Toute information sur ce projet peut être demandée :

- auprès de la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé - Cité Reflye - 10 rue Amiral Courbet - CS 11336 - 65013 Tarbes Cedex 9, [ars-oc-d65-pg@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-d65-pg@ars.sante.fr) (contact : M. Stéphanie WAGNER) pour le dossier d'autorisation au titre du code de la santé publique,
- auprès de la Direction départementale des Territoires - Service Environnement, Ressource en Eau et Forêt (SEREF) - 3 rue Lordet - 65013 Tarbes cedex (ddt-territoires-pyrenees.gouv.fr) contact : M. Bruno BACHTANIK, pour le dossier d'autorisation environnementale.

M. Maurice BOER, retraité de la gendarmerie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation, la décision de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas en application de l'article R122-3 du code de l'environnement, sera mis gratuitement à la disposition du public :

- en version papier, en mairie d'Ancizan aux jours et heures d'ouverture des bureaux (lundi de 15h à 17h, le mercredi de 8h à 12h et le jeudi de 16h à 18h) ;
- en version dématérialisée : sur un poste informatique en libre accès à la mairie d'Ancizan aux jours et heures d'ouverture des bureaux et sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmes-ou-annexes>:137.html

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant toute la durée susmentionnée de l'enquête, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairie d'Ancizan,
- envoyées par courrier à l'attention de « M. Maurice BOER, commissaire enquêteur », à la mairie d'Ancizan (65440), siège de l'enquête,
- transmises par courrier à [pref-captage-ancizan@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-captage-ancizan@hautes-pyrenees.gouv.fr) en inscrivant en objet du courrier « observations enquête captage Ancizan ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne peuvent excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations annexées au registre d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la date de clôture de l'enquête soit 18h, le jeudi 16 décembre 2021 ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors de ses permanences organisées en mairie d'Ancizan :

- le lundi 15 novembre de 15h à 17h,
- le mercredi 17 décembre de 10h à 12h,
- le jeudi 16 décembre de 16h à 18h.

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées seront transmis à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement) ainsi qu'en mairie d'Ancizan et consultable sur le site internet des services de l'Etat (adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/histoire-des-enquetes-clotures>:126.html).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, dès la publication de l'avis d'enquête et pendant toute la durée de celui-ci ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur,

auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 Tarbes cedex 9).

A l'issue de la procédure, le Préfet des Hautes-Pyrénées se prononcera par arrêtés, sur l'autorisation de prélèvement et d'utilisation d'eau pour la consommation humaine et la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection du captage et de servitudes de protection opposables aux tiers, ainsi que sur l'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, pour les installations, ouvrages, travaux et activités (OTA) prévues aux articles L. 214-3 et suivants du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 4 octobre 2021  
Pour le préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,  
Sibylle SAMOYAUZ  
2176212

**ars**  
AGENCE REGIONALE DE SANTÉ D'OCCITANIE  
Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées

### Autorisations de prélèvement et d'utilisation d'eau pour la consommation humaine

Déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux du puits du Salihet et de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune de LAU BALAGNAS

Le public est informé que par arrêté n° 65-2021-10-19-00002 en date du 19 octobre 2021, M. le Préfet des Hautes-Pyrénées a autorisé le prélèvement et l'utilisation d'eau pour la consommation humaine du puits du Salihet au profit de la commune de LAU BALAGNAS. La dérivation des eaux du puits du Salihet et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires sont déclarées d'utilité publique.

Une copie de cet arrêté peut être consultée en mairie de LAU BALAGNAS il est affiché pendant une durée minimale de deux mois. Il est également consultable à la Préfecture des Hautes-Pyrénées, Service de la Coopération des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Pôle Environnement et Procédures Publiques, aux heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet des services de l'Etat des Hautes-Pyrénées ([www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)), pendant une durée minimale d'un an.

Tarbes, le 22 octobre 2021  
P/ Le Préfet des Hautes-Pyrénées et par délégation,  
P/ le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par empachement, La Directrice Départementale par intérim,  
Manon MORDELET  
2177262

### Avis divers

#### Avis de Dépôt d'état de créances salariales

Conformément aux dispositions des articles L. 625-1 & R. 625-1 du Code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour l'affaire suivante :  
Liquidation Judiciaire Simplifiée  
LES ZOUBOUDOS ENTREPRISE CHAMPFRAIS SARL  
Etat n° 11 Helle Brauhauban 65000 TARDES  
La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L. 625-1 du code de commerce.  
Pour avis le 28/10/2021

SELARI François LEGRAND  
Mandatitaire Judiciaire  
3 Rue Brauhauban BP 346,  
65003 TARDES  
2177075

**La Semaine**  
s'occupe de vos insertions dans toute la France  
[ajl@lasemaine-des-pyrenees.fr](mailto:ajl@lasemaine-des-pyrenees.fr)

### Avis de Dépôt d'état de créances salariales

Conformément aux dispositions des articles L. 625-1 & R. 625-1 du Code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour l'affaire suivante :  
Liquidation Judiciaire Simplifiée  
MARTIN - CM SARL  
29 Avenue Alexandre Marqui 65100 LOURDES  
La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L. 625-1 du code de commerce.  
Pour avis le 28/10/2021

SELARI François LEGRAND  
Mandatitaire Judiciaire  
3 Rue Brauhauban BP 346,  
65003 TARDES  
2177071

### Avis de Dépôt d'état de créances salariales

Conformément aux dispositions des articles L. 625-1 & R. 625-1 du Code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour l'affaire suivante :  
Liquidation Judiciaire  
SOCHARA SARL  
59 rue Gambetta 65300 LANMEZEAN  
La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L. 625-1 du code de commerce.  
Pour avis le 28 octobre 2021  
SELARI François LEGRAND  
Mandatitaire Judiciaire  
3 Rue Brauhauban BP 346, 65003 TARDES  
2177101

### Avis relatif aux personnes

Monsieur Marc Emmanuel Edouard CARRY-MAYSOUNAVE, né le 27 mars 1961 à LOURDES (65), de nationalité française, fonctionnaire, domicilié 117 chemin de Laurençon - 07120 LABEAUME

Avant pour avocat, la SELARI DION AVOCATS, représentée par Maître Floodie DIEUDONNÉ, Avocat au Barreau de TARDES, demeurant 9 rue Maréchal Foch - 65000 TARDES.  
A déposé auprès du Tribunal Judiciaire de TARDES, une requête en date du 28 septembre 2021, visée par le Procureur de la République de TARDES, le 5 octobre 2021, aux fins de déclaration d'absence de Madame Raymond Fernande LANAQ veuve CARRY-MAYSOUNAVE née le 17 novembre 1935 à ST LEZER (65), de nationalité française, qui n'est pas repérée et n'a plus donné de ses nouvelles depuis dix ans écoulés depuis le jugement du Tribunal d'instance de TARDES rendu le 27 juin 2011, constatant sa présomption d'absence.  
Elodie DIEUDONNÉ, Avocat  
2176883

### Dissolution clôture

**SASU PM INFO**  
Au capital de 1 500 euros  
8 rue le Clos d'Inhous  
65380 LAMARQUE-PORTACQ  
R.C.S. TARDES : 528 864 584

Par décision du 22-10-2021 l'actionnaire unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. A été nommé liquidateur M. Pierre MACHINAL demeurant 8 rue le Clos d'Inhous 65380 LAMARQUE-PORTACQ avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à 8 rue le Clos d'Inhous 65380 LAMARQUE-PORTACQ adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TARDES.  
Pour avis  
2177171

### DEGUSTE

SAS au capital de 100 €  
100 LOURDES  
Siège social : Place du Champ Commun 85100 LOURDES  
RCS TARDES 008282009

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2021. Il a été nommé liquidateur(s) M DA SILVA BATISTA FABIO DE JESUS demeurant au 4 BOULEVARD D'ESPAGNE 65100 LOURDES et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de TARDES.  
2176991

## Fonds de commerce

Date de l'acte 13 octobre 2021  
Coordonnées du Cédant : EURL AS-TRAJA représentée par Mylène PEFFABET ayant son siège social 59 Zamin d'azun 65400 ARCIZANS AVANT  
Coordonnées du locataire : Bie Alain 26 A route de Lourdes 64800 MIREPEIX  
Activité du Fonds de Commerce : La branche de fonds de commerce comprenant un restaurant, plats à emporter, un commerce d'alimentation, le tout dépendant d'un fonds de commerce de camping-caravaning, alimentation, débit de boissons de 1ère catégorie, restauration, situé et exploité à ARCIZANS AVANT (Hautes Pyrénées), 29 Camin d'Azun sous l'enseigne CAMPING DU LAC - CHALETS DU LAC ; Ladite branche de fonds comprenant : - La clientèle et l'achalandage y attaché ; - l'enseigne et le nom commercial ; - Le matériel et le mobilier commercial  
Adresse d'exploitation Camping Du Lac 29 Camin d'Azun 65400 ARCIZANS AVANT  
Durée de la location 1 er Juin 2021 au 15 septembre 2022  
Le contrat, n'est pas renouvelable par tacite conduction  
2176912

**ekip'**  
A VENDRE FONDS DE COMMERCE/ DROIT AU BAIL  
Agence de communication, développement web  
4 Rue Maréchal Foch 65000 TARDES  
Pour tout renseignement : Maître François LEGRAND, Mandatitaire Judiciaire 3 Rue Brauhauban BP 346 65003 TARDES  
Tél 05 62 34 78 06  
Mail [francois.legrand@ekip.eu](mailto:francois.legrand@ekip.eu)  
Descriptif sur le site [www.ekip.eu](http://www.ekip.eu)  
2177240

**ekip'**  
A VENDRE FONDS DE COMMERCE  
Activité générale du bâtiment, Adresse d'exploitation 65200 TRIEUX  
Pour tout renseignement : Maître François LEGRAND, Mandatitaire Judiciaire 3 Rue Brauhauban BP 346 65003 TARDES  
Tél 05 62 34 78 06  
Mail [francois.legrand@ekip.eu](mailto:francois.legrand@ekip.eu)  
Descriptif sur le site [www.ekip.eu](http://www.ekip.eu)  
2177362

## Modifications

### SOCIETE PUBLIQUE LOCALE BALNEA

SPL BALNEA  
Siège Social : Centre Thermologique BALNEA, 65240 GEMOS  
Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 152.469€  
RCS de TARDES 429 961 626

### Avis de changement d'Administrateurs

Le 13/09/2020 l'AGO prend acte de la désignation Jean-Luc FORGUE, Ferrica BOUCHAMENE, Michel CASTILLO, Jean-Philippe PELU en qualité de représentants permanents du Syndicat Thermal et Touristique de la Haute Vallée du Louron en remplacement de Michel BERTRANUC, Ghette BÉDIAN, Noël LACAZE, Joseph MOULIE.  
L'AGO prend acte de la désignation de Noël LACAZE en qualité de représentant permanent de la Commune de Loudenvielle en remplacement de Robert LAC FOURNIER/LAGO prend acte de la désignation de Denise PUERTOLAS SCHÉMBRE en qualité de représentant permanent de la Commune de GEMOS en remplacement de Frédéric LAPEYRE SOULAS. Le CA du 13/09/20 prend acte de la désignation d'Olivier CARTAN en qualité de Vice-Président du CA en remplacement de Michel BERTRANUC.  
Le 20/04/21 le CA prend acte du maintien de Claude IBOS en qualité de représentant permanent du STTHVL au sein du CA de la SPL BALNEA.

Pour avis  
Mention au RCS de TARDES  
2174393





**Assises. Manini : «Ma place est en prison»** p.2

**Tarbes. Un jeune gravement blessé à scooter** p.2

**La Mongie. La station prête pour le retour des skieurs** p.9

LA NOUVELLE

# RÉPUBLIQUE

des Pyrénées

N° 23377

JEUDI  
18 novembre  
2021

05 62 44 05 05

www.niprenees.fr



## Madiran. Soif de rouvrir les portes



Photo archives Laurent Dard

Après une année d'abstinence liée au contexte sanitaire, plus de trente propriétés de l'appellation participent aux portes ouvertes ce week-end. Un rendez-vous festif, convivial mais aussi commercial pour ces entreprises. **page 3**



Photo

## Tarbes. Réduire les logements vacants

Tarbes affiche un important taux de vacance de logements privés. Un chiffre qui devrait être revu à la baisse avec l'opération Action Cœur de ville.

**page 3**

## Lourdes. Sauvé a traversé « la vallée de la mort »

L'auteur du rapport sur les abus sexuels dans l'Eglise était à Lourdes. **p.12**

## Semi.Lourdes-Tarbes, c'est dimanche !



Photo J.P.L.

## Val d'Adour. En lutte contre les dépôts sauvages



Photo J.P.

Qui succédera à Mathieu Dorgans ou Mylène Da Costa Reis sur cette édition 2021 du Lourdes-Tarbes ? Réponse dimanche. **p.15**

## Séméac. Séisme : un exercice d'ampleur

La communauté des communes lance un plan pour lutter contre les dépôts illégaux. **p.8**

Entre Séméac et Tarbes, un exercice d'ampleur aura lieu demain. **p.6**

**NOUVEAU**

**LOCATION MOTOS/SCOOTERS**

A PARTIR DE **49€** TTC  
ASSURANCE INCLUSE

LOUER UNE MOTO EN TOUTE LIBERTÉ

Désormais, avec envie2rouler, rouler à moto n'a jamais été aussi simple : cliquez, réservez, roulez !

**TOP MOTO - www.envie2rouler-moto.com**  
Boulevard du Président Kennedy - 65000 Tarbes - 05 62 51 00 99



## Célibataires des Hautes-Pyrénées... Bienvenue

Votre agence à l'écoute  
A TARBES  
2 impasse de la Cartoucherie

H 74 ans, allure moderne, 1m84. Je suis retraité cadre, humour, éducation, épiqueur, sens du dialogue sont relation sincère sans vie commune. Suis divorcé et motivé. Profil 4501

Pour en savoir plus sur un profil  
tél 06 80 42 60 09

F 66 ans, brune cheveux longs, harmonieuse. Je suis positive, aime rire, surtout sentimentale. J'aime balades, cuisine, lecture, restos, Dvorcéc, ret. cadre. Profil 4502

H 68 ans journaliste free-lance, allure sport, bo de charme, appétit danse, expos, voyages, caractère bienveillant et sensible. Profil 4503

Julie F 54 ans commerciale, souriante, brune naturelle cheveux longs, 1m63. Je suis très affectueuse, fidèle et prend la vie du bon côté. J'adore le rando montagne... Et vous ? Faisons connaissance. Profil 4504

Veuf 80 ans, retraité militaire, sens des valeurs, ouvert au dialogue, doux. Je souffre de solitude. J'aimerais tant voyager à deux ! Sans vie commune. Faisons connaissance. Profil 4505

Veuve 74 ans ret. commerçante. Si-houette jeune, blonde élégante. On me dit dynamique, sincère. J'adore les brocanteries, resto, cuisiner... Et vous ? Profil 4506

H 61 chef d'entreprise responsable, ouvert d'esprit, sociable, généreux, look sport-chic, motivé pour relancer. S'ennuie. Je suis divorcé. Et vous ? Profil 4507

D'autres personnes vous attendent  
Demandez votre sélection

F 60 ans, divorcée. Je suis mince, féminine. On me dit mignonne, serviable, affectueuse, adore la campagne. Je travaille encore un peu (Aux. de vie) et prête à vous rencontrer. Profil 4508



Olivia Calame et Sylvaine Duschène  
06 80 42 60 09

Une agence locale  
sérieuse et expérimentée  
pour vous aider  
à rompre la solitude

... un simple appel  
**twoday**  
25 ans d'Expertise  
Des infos, des profils sur [twoday.fr](http://twoday.fr)

Julie F 57 ans, élanée, blonde cheveux longs, motivée pour complicité, tendresse, éclats de rire. J'aime bouger et les soirées coin du feu. Suis divorcée, prof. Retraite. Profil 4509

Veuf 79 ans. Je suis grand, allure classique, ouvert au dialogue, aime surtout voyager, danse. Je me sens seul et recherche compagnie sincère et loyale, chacun chez soi. Profil 4510

D'autres célibataires ne passent pas en annonce, renseignez-vous !

F 48 a., milieu hospitalier, veuve, féminine, joie de vivre. Je ne cherche pas la lune. J'ai des goûts simples : nature, cuisine, marche en montagne, lecture. Rencontrons-nous ! Profil 4511

### Contactés

#### VOYANCE

**Maître SAM**  
GRAND MEDIUM - GUESSEUR  
20 ans d'expérience  
Amour - Bien-être - Chance  
Résultats rapides - Connus dans le monde entier. Vous parlez du passé, présent et de l'avenir.  
Pour sortir de la solitude  
Retrouver l'âme sœur  
Retour immédiat au foyer de la personne aimée  
Consolider les liens du couple  
Guérir l'impuissance sexuelle  
l'obsession et la dépression nerveuse  
Se protéger contre le mauvais sort  
Neutraliser les ennemis  
être délivré du mal  
ou du démoniaque

06 38 98 12 23

**Mr. KARAN SALL**  
VOYANT MEDIUM  
20 ans d'expérience  
Résultats rapides - Connus dans le monde entier. Vous parlez du passé, présent et de l'avenir.  
Pour sortir de la solitude  
Retrouver l'âme sœur  
Retour immédiat au foyer de la personne aimée  
Consolider les liens du couple  
Guérir l'impuissance sexuelle  
l'obsession et la dépression nerveuse  
Se protéger contre le mauvais sort  
Neutraliser les ennemis  
être délivré du mal  
ou du démoniaque

06 74 73 08 68

**PROFESSEUR KAYLA**  
GRAND VOYANT  
MEDIUM  
20 ANS D'EXPERIENCE  
Pas de problème sans solution  
Résout tous vos problèmes  
grâce à son don  
Naturel et efficace à la date souhaitée  
Retour immédiat de l'amour  
définif, chance, mauvais sort,  
Production ou mariage,  
attraction clientèle, réussite  
dans les affaires.  
Satisfaction absolue  
Résultats garantis 100%  
Description assurée  
Reçoit tous les jours  
sur RDV  
Déplacement possible  
07 58 82 48 34

### Faites des rencontres sérieuses et de qualité!

#### FEMMES

Elle espère trouver le bonheur à vos côtés en partageant, sans stress, libre de tout engagement, charmes, sincère, qui est une femme attachante qui vous rendra vite de vous. Elle souhaite vivre des jours heureux à deux. Téléphonez au 06 81 75 40 15. Réf 632994 Unicentre

Seriatante et romantique, elle sans vous rendre à l'air. Bon duo si elle et dans un corps. Elle espère le bonheur à deux, cette femme dynamique de mille talents, bien l'essentiel de rester si se affectif. Téléphonez au 06 81 75 40 15 Réf 632995 Unicentre

Elle est une jeune blonde, mince, divorcée, célibataire. Elle est dynamique, elle vous donnera envie de la connaître et de vous unir. Sélection carte, elle est séduisante, elle vous fera voir l'avenir, le présent, le passé. Si vous aimez les animaux, c'est un plus. Téléphonez au 06 81 75 40 15 Réf 632997 Unicentre

Teinté, doux, aime l'air libre, sportif, aime le sport, aime la nature. Il est dynamique, il vous fera voir l'avenir, le présent, le passé. Si vous aimez les animaux, c'est un plus. Téléphonez au 06 81 75 40 15 Réf 632998 Unicentre

Croire que l'un peut devenir amoureux, même à un âge avancé. Hélène est romantique, affectueuse, douce, aime de l'humour. Elle aime les voyages, la marche, la nature. Elle recherche la bienveillance, l'humour, la sincérité. Rencontre, élan, séduisant. Venez la rencontrer. Téléphonez au 06 81 75 40 15 Réf 632999 Unicentre

#### HOMMES

Cet homme de 46 ans se trouve vers nous, car il a le sentiment de briser sa solitude. Il veut une femme tendre et gentille. Il veut vivre avec vous. Il aime la lecture, la cuisine, le cinéma, le sport, la nature, il est motivé à s'investir. Téléphonez au 06 81 75 40 15. Réf 632996 Unicentre

Amoureux de la nature, sportif, 55ans. Libre, agréable, dynamique, aime le sport et aime vivre. Il aime rencontrer une femme aimant la nature, danse, équilibre et romantisme. Il aime prendre soin de vous et partager ses rêves, restaurant, cinéma. Appelez au 06 81 75 40 15 Réf 632998 Unicentre

Paul de 60 ans et de Jean de 61 ans à Paris en week-end, randonnée, dans la montagne, en pleine nature. Soyez, un bon épiqueur, souvenez le faire pour plus de partage ! 63 ans, divorce, retraité ancien. Téléphonez au 06 81 75 40 15 Réf 632999 Unicentre

Sensuelle avec la volonté de sortir de cette solitude qui est pesante. Emily, 79 ans, veuf, retraité, souhaite rencontrer une femme aimant la nature et les plaisirs simples de la vie. Venez partager les bons moments que la vie occasionne au quotidien. Téléphonez au 06 81 75 40 15 Réf 632998 Unicentre

Demandez gratuitement votre magazine d'annonces de personnes libres (célibataires, divorcées ou veuves) de votre région. Renseignez vous en toute discrétion 06 81 75 40 15. Unicentre Sud Ouest [www.unicentre.eu](http://www.unicentre.eu)

Rencontrez-nous à votre domicile ou dans nos locaux  
MONTAUBAN - CAHORS - RODEZ - AGEN - BERGERAC - TULLE - AUCH - TOULOUSE - ALBI - CASTRES ET REVEL  
UNIQUE SAVOIR PERSONNELLE PAR TELEPHONE 06 81 75 40 15

**www.unicentre.eu** Siège social : 79 boulevard Gambetta - 46000 CAHORS

**GABRIEL JACOB**  
VOYANT MEDIUM  
20 ans d'expérience  
Résultats rapides - Connus dans le monde entier. Vous parlez du passé, présent et de l'avenir.  
Pour sortir de la solitude  
Retrouver l'âme sœur  
Retour immédiat au foyer de la personne aimée  
Consolider les liens du couple  
Guérir l'impuissance sexuelle  
l'obsession et la dépression nerveuse  
Se protéger contre le mauvais sort  
Neutraliser les ennemis  
être délivré du mal  
ou du démoniaque

06 74 73 08 68

**Union Rencontres**  
09 75 04 43 83  
0895 22 30 92

**MAÎTRE BOUMBA**  
VOYANT MEDIUM GUESSEUR  
20 ANS D'EXPERIENCE  
Spécialiste dans tous les domaines affectifs, familiaux, chance et retour de l'être aimé.  
06 28 68 33 46

**CLARA**, jeune indépendante, cherche homme pour assouvir ses besoins sexuels et rien de plus  
Tél. 06.01.41.08.39

**05 34 45 17 85**  
TELEPHONE ROSE  
Dialogue coquin  
C/M-C/L (ech)

**PROFESSEUR PASCALA**  
VOYANT MEDIUM  
20 ANS D'EXPERIENCE  
Pas de problème sans solution  
Résout tous vos problèmes  
grâce à son don  
Naturel et efficace à la date souhaitée  
Retour immédiat de l'amour  
définif, chance, mauvais sort,  
Production ou mariage,  
attraction clientèle, réussite  
dans les affaires.  
Satisfaction absolue  
Résultats garantis 100%  
Description assurée  
Reçoit tous les jours  
sur RDV  
Déplacement possible  
07 58 82 48 34

**Divorcée** vivrait seule ch. hommes pour passer bons moments chez moi sans engagement  
Tél. 06.19.43.36.04

**0895 59 19 11**  
C/M-C/L (ech)

**MRI MADOU**  
VOYANT - MEDIUM  
20 ANS D'EXPERIENCE  
Reçoit tous les jours  
sur RDV  
Déplacement possible  
07 58 82 48 34

**Les expertes du SEXE AU TELEPHONE**  
le chaudière EN DIRECT  
sans ATTENTE  
ou 0895 895 738  
0,80€/min

**Jolie retraitée 68 l'idéal H.**  
sérieux vibrant  
motivé vie de couple  
C.N.R. 05 61 53 54 02

**RENCONTRES H/H**  
discrét sur Midi-Pyrénées  
08 95 02 05 50  
0,75€/mn (ech)

**KENO**  
Résultats des tirages du mardi 16 novembre 2021

4 7 14 15 17 19 22 28 35 38  
43 45 47 50 52 56 58 62 66

JOUEUR FAVORI  
x 2  
0 643 794

JOUEUR FAVORI  
x 5  
8 462 424

**EURO-MILLIONS**  
Résultats du tirage du mardi 16 novembre 2021

19 19 21 32 36 + 37 + 47

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

**319**  
119  
... Parce que des solutions existent

**KENO**  
Résultats des tirages du mercredi 17 novembre 2021

2 5 6 9 10 14 16 18 20 21  
24 29 31 38 42 49 57 59 62 70

JOUEUR FAVORI  
x 2  
4 209 301

JOUEUR FAVORI  
x 3  
8 178 852

**LOTTO**  
Résultats du tirage du mercredi 17 novembre 2021

4 36 37 40 43 6

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

**BATYRINE**  
100% NUMERIQUE  
06 81 75 40 15



# Annonces légales

## Annonces administratives

### PREF DES HAUTES-PYRENEES

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation d'exploitation et de protection des sources de tout des Paroisse et de Métrasse**  
présentée par la commune d'Ancizan.

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte sur le territoire de la commune d'Ancizan durant 32 jours consécutifs, du lundi 15 novembre 2021, 15 heures, au jeudi 16 décembre 2021, 15 heures, au titre des procédures suivantes :

- d'autorisation, au titre du code de la santé publique, d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine,
- d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement,
- de déclaration d'utilité publique, au titre du code de la santé publique, des travaux de prélèvement d'eau destinés à l'alimentation des collectivités humaines et de l'instauration des périmètres de protection des captages et de l'instauration des servitudes associées.

Toute information sur ce projet peut être demandée :

- auprès de la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé - Cité Raffay - 10 rue Amiral Courbet - CS 11336 - 65013 Tarbes Cedex 9, ars-oc-d065-pgss@ars.santat.fr (Contact : M. Stéphane WAGNIER) pour le dossier d'autorisation au titre du code de la santé publique,
- auprès de la Direction départementale des Territoires - Service Environnement, Ressource en Eau et Forêt (SEREF) - 3 rue Londa - 65013 Tarbes cedex (ddt-territoires-pyrenees.gouv.fr) contact : M. Bruno BACHTANIK, pour le dossier d'autorisation environnementale.

M. Maurice BOER, retraité de la pendarmerie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation, la décision de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas en application de l'article R122-3 du code de l'environnement, sera mis gratuitement à la disposition du public :

- en version papier, en mairie d'Ancizan aux jours et heures d'ouverture des bureaux (lundi de 15h à 17h, le mercredi de 8h à 12h et le jeudi de 16h à 18h) ;
- en version dématérialisée : sur un poste informatique en libre accès à la mairie d'Ancizan aux jours et heures d'ouverture des bureaux et sur le site Internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmes-ou-cours-1337.html>

Les observations et propositions relatives au projet sont reçues tout au long de la durée susmentionnée de l'enquête, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairie d'Ancizan,
- envoyées par courrier à l'attention de « M. Maurice BOER, commissaire enquêteur », à la mairie d'Ancizan (65440), siège de l'enquête,
- transmises par courriel à [pref-captage-ancizan@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-captage-ancizan@hautes-pyrenees.gouv.fr) en inscrivant en objet du courriel « observations enquête captage Ancizan ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne peuvent excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront également annexées au registre d'enquête et consultables sur le site Internet des services de l'Etat à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la date de clôture de l'enquête (soit 18h, le jeudi 15 décembre 2021) ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors de ses permanences organisées en mairie d'Ancizan :

- le lundi 15 novembre de 15h à 17h,
- le mercredi 17 décembre de 10h à 12h,
- le jeudi 16 décembre de 16h à 18h.

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées seront transmis à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement) ainsi qu'en mairie d'Ancizan et consultable sur le site Internet des services de l'Etat (adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/histoire-des-enquetes-clotures-126.html>).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, dès la publication de l'avis

d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 Tarbes cedex 9).

A l'issue de la procédure, le Préfet des Hautes-Pyrénées se prononcera par arrêté, sur l'autorisation de prélèvement et d'utilisation d'eau pour la consommation humaine et la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection du captage et de servitudes de protection applicables aux tiers, ainsi que sur l'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, pour les installations, ouvrages, travaux et activités (OTA) prévues aux articles L 214-3 et suivants du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 4 octobre 2021  
Pour le préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,  
Sibylle SAMOYALIT  
2176215

### PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

#### PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (PPRNP)

COMMUNE DE GÉNOIS

Le public est informé que par arrêté préfectoral en date du 15/11/2021, a été prescrit :

- la modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Génos ;
  - le dossier sera consultable en mairie du 23 novembre 2021 au 14 décembre 2021, les mardi, jeudi et vendredi aux heures d'ouverture de la mairie ou téléchargeable durant la procédure sur le site suivant : [www.risquesmajeurs-hautes-pyrenees.pref.gouv.fr](http://www.risquesmajeurs-hautes-pyrenees.pref.gouv.fr)
- Un exemplaire de l'arrêté préfectoral et des documents sont tenus à la disposition du public tous les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Direction Départementale des Territoires.

Tarbes, le 16/11/2021  
2176815

## Avis divers



**A CEDER DROIT AU BAIL TOUT COMMERCE**

Avec foyer de 507 euros HC HT situé entre la **Marché Brauhauban** et la **rue marcial Foch** 25 Rue de Genois 65000 TARDES

Pour tout renseignement : Maître François LÉGRAND, Mandataire Judiciaire 3 Rue Brauhauban BP 346 65003 TARDES Tél : 05 62 34 78 06 Mail : [olivier.armoet@equip.eu](mailto:olivier.armoet@equip.eu) Descriptif sur le site [www.equip.eu](http://www.equip.eu)  
2178413

## Dissolution clôture

**ENTRE TERRE ET MER**  
Société à responsabilité limitée unipersonnelle  
Au capital de 15.000 euros  
Siège social : 7 Place Centrale 65140 BARASTENS-DE-SINGORRE 799 561 956 RCS TARDES

Le 15.11.2021 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts. M. Philippe MANUSSET demeurant 126 Avenue de Meyran, 33470 GUILAN MESTRAS est nommé liquidateur pour toute la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de TARDES en annexe au RCS. Pour avis  
2178810



**s'occupe de vos insertions dans toute la France**

[www.lasemainehautespyrenees.fr](http://www.lasemainehautespyrenees.fr)

## PICH NET

SCJ au capital de 1000 €  
Siège social : 8, Impasse du Libère 65200 BAGÈRES-DE-SINGORRE RCS TARDES 791792151

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 05/10/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 05/10/2021, il a été nommé liquidateur(s) M PICHAVANT Clément demeurant au Chemin de Koodig Ny 56320 LE FAOÛT et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de TARDES.  
2178808

## Société Civile Immobilière VALENCIANE

Société Civile Immobilière au capital de 48000 €  
Siège social : chemin Lasserrière 65330 BONREPAS 829633734 R.C.S. de Tarbes

Le 30 Octobre 2021, l'Assemblée générale des associés de la société a décidé d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M HEISSAT Bruno demeurant 410 chemin Lasserrière 65330 Bonrepas pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/11/2021.  
Mention sera faite au RCS de Tarbes.  
2178465

## Constitution

Par ASP en date du 15/11/2021 il a été constituée une EURL dénommée :

**LA RINGALERIE**  
Siège social : 20 route de Tarbes 65290 LOUYE. Capital : 1000 €. Objet social : Traiter. Gérance : Mme Alexandra ROMERO demeurant 14 chemin de Benaques 65380 AZERIEUX. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TARDES.  
2178674

## FBM Notaires

**Titulaire d'un office notarial TOULOUSE (Haute Garonne) 2 avenue Jean Rieux**

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Sulvant acte reçu par Me T ARNAUD, le 16/09/2021 sous condition suspensive réglementaire et du 10/11/2021 constatant la réalisation de ladite condition, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes  
Dénomination :

## PHARMACIE DES LYS

Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée  
Siège : 12 Grande Rue 65240 ARREAU  
Objet : l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R 5125-14) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux et la création, l'acquisition, la propriété, la jouissance, l'exploitation et l'administration d'une officine de pharmacie située en France et présentement au lieu du siège social, en ce compris toutes activités accessoires autorisées  
Capital : 13500 euros divisé en 1350 parts de numéraire entièrement libérées  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
Associé gérant : Benoit MIR Jéudit  
Régle 65170 VIGNEC  
RCS TARDES  
Pour avis  
T ARNAUD  
2178628

## AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **LT PROD**

Forme : SASU  
Objet social : Vente de spectacles, vente de restauration et débit de boisson, production de spectacles, organisation événementiel, production de divertissement  
Siège social : 4 Route de Julian, 65000 TARDES  
Capital : 1€. Durée : 99 ans.  
Président : Monsieur VAYSSÉ Ludovic, 10 avenue de la Marno, 65000 TARDES élu pour une durée indéterminée immatriculation au RCS de Tarbes.  
2178536

## Fonds de commerce

### FIN DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 juin 2021 à SAINT LARY, le contrat de location-gérance consenti par :  
LA GLISSE SAS au capital de 1524,49 euros, sis 15, Avenue du Général de Gaulle, 33120 ARCAÇHON, immatriculé au greffe de Bordeaux sous le numéro 399425644 à Monsieur William GUERIN, demeurant 12 Rue de Couderes, 65170 SAINT LARY SOULAN, immatriculé au greffe de Tarbes sous le numéro B78657592. Portant sur un fonds de commerce de Snack Bar exploité route du pla d'adet résidence la glisse 39 entrée B, 65170 ST LARY SOULAN a pris fin le 31 août 2021.  
2178706

## Modifications

**ARTEM MENUISERIE**  
Société Par Actionnaires Simplifiée au capital de 4 000,00 €  
Siège social : 9 place Parmentier 65009 TARDES 893 429 324 RCS TARDES

## AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'une décision de l'associé unique en date du 28 octobre 2021, il résulte que Simon REYNETTE, né le 17/04/1986 à SAINT-DIE (88) demeurant 22 chemin de Nabias 65200 ASTE a été nommé directeur général de la société à compter du 28 octobre 2021 et ce, sans limitation de durée.  
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de TARDES.  
Pour avis, le représentant légal.  
2178414


## Successions vacantes

Par décision du TJ de TARDES en date du 02/09/2021 Le Directeur départemental des finances publiques de Haute-Garonne, Domaine GPP, Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme GARCIA Marie décédée le 13/06/2001 à St gaudens (31). Réf. 0318076323. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
2173933

Par décision du TJ de TARDES en date du 02/09/2021 Le Directeur départemental des finances publiques de Haute-Garonne, Domaine GPP, Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse cedex, curateur de la succession de Mme DUPUY Renée décédée le 14/12/2020 à TARDES (65) Réf. 0318076324. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
2177934

Le Directeur départemental des finances publiques de Haute-Garonne, Domaine GPP, Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse cedex, curateur de la succession de Mme ARTIGUENAVE Fernande décédée le 16/04/2018 à Lourdes (65) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0318058334CJ.  
2178812

Par décision du TJ de TARDES en date du 13/10/2021 Le Directeur départemental des finances publiques de Haute-Garonne, Domaine GPP, Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme BERTRAND Ghislaine décédée le 14/04/2020 à TARDES (65). Réf. 0318078519. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.  
2177549



**AVIS IMPORTANT**  
Pour le département des Hautes-Pyrénées, le tarif 2021 d'insertion des annonces légales est fixé par l'arrêté du 7 décembre 2020, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, à 1,78 € par mm/col de 40 signes et à un forfait spécifique pour les annonces de constitutions.



**VENTES AUX ENCHÈRES**  
**CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ**  
**AUGMENTATION DE SIÈGE SOCIAL**  
**CHANGEMENT DE GÉRANT**  
**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**  
**APPEL D'OFFRES MARCHÉS PUBLICS**  
**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**

**UNE QUESTION ?**  
03 62 44 44 62  
[aj@lasemainehautespyrenees.fr](mailto:aj@lasemainehautespyrenees.fr)  
Tribunaux

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Par jugement du 23/10/2021 le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé la résolution du plan de continuation de : LA SAS FRANCE LOISIRS RCS 702.019.902 Commerce de détail de l'ivre, 31 rue du Val de Marne 75013 Paris 13ème arrondissement. Et se : 20 Place de Verdun - 65000 TARDES

Ouvert une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 25/01/2022. Fixe la date limite de dépôt des offres de reprise au 10/11/2021 à 17h00 en l'étude de Me PERDREAU AURELIA. Fixe provisoirement la date de cessation des paiements au 29/09/2021 Et désigne : Liquidateur judiciaire :

- LA SCP BTSG représentée par ME GORRIAS STEPHANE - 15 Rue de l'Hotel de ville 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
  - LA SELAFA MJA représentée par ME LELoup-THOMAS VALERIE - 102 Rue du Faubourg Saint-Denis 75479 PARIS CEDEX 10
  - LA SCP THEVENTO PARTENERS représentée par ME PERDREAU AURELIA - 42 Rue de Lisbonne 75008 PARIS
- Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créances au liquidateur judiciaire sus-désigné.  
2178837

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

Par jugement du 02/11/2021 le Tribunal de Commerce de VIENNE a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de : LA SARL CAP SUD FRANCE RCS 331.757.023, Production de centrale photovoltaïque, 85 rue Condorcet 38090 Vaulx-Milieu. Et se : chemin de Janzéas - 65220 PUYDARIEUX. Fixe provisoirement la date de cessation des paiements au 12/10/2021 Et désigne :

- Mandataire judiciaire : - LA SELARL ALLIANCE MJ représentée par Me CEDRIC CUNINET et Me YERONIQUE PEY-HARVEY - 1 Rue du Musée 38200 VIENNE
  - Administrateur judiciaire : - LA SELARL AU UP - représentée par Me ERIC ETIENNE-MARTIN - 12 Rue Louis Braille 42000 SAINT-ETIENNE
  - La SCP ARBITOL & ROUSSELET - représentée par Me FREDERIC ARBITOL - 38 Avenue Hoche 75008 PARIS
- Avec mission d'assistance pour tous les actes de gestion de l'entreprise. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créances au mandataire judiciaire sus-désigné.  
2178468











Le lundi 20 décembre 2021,

Maurice BOER  
Commissaire enquêteur  
à  
Monsieur CASTEX Michel,  
Conseil Départemental des Hautes Pyrénées  
Pole Aménagement Foncier - Urbanisme

**PROCES VERBAL DE SYNTHESE**

L'enquête s'est déroulée du 15 novembre 2021 au 16 décembre 2021, sur le territoire de la commune d'ANCIZAN(65).

Le commissaire-enquêteur a tenu des permanences à la Mairie d'ANCIZAN les :

- Lundi 15 novembre 2021, de 15 à 17 heures,
- Mercredi 01 décembre 2021, de 10 à 12 heures,
- Jeudi 16 décembre 2021, de 16 à 18 heures.

Le 27 septembre 2021, le commissaire enquêteur s'est rendu à la Mairie d'ANCIZAN (65) où il a rencontré le Maire et les employés communaux. A l'occasion de cette rencontre les modalités d'exécution de la visite des lieux et des permanences ont été décidées ainsi que l'organisation matérielle.

Le 10 décembre 2021, Monsieur Julien FALCON, Technicien eau potable et assainissement collectif à la Mairie d'ANCIZAN, visite avec le commissaire enquêteur l'intégralité des ouvrages destinés au prélèvement et la distribution de l'eau des sources de Hount des Panets et de Matrasse.

La publicité de l'enquête a été effectuée conformément à la législation en vigueur avec les affichages réglementaires et les annonces par voie de presse.

Aucune observation n'a été apportée au cours des permanences. Il en est de même pour les autres moyens à disposition du public : mails, courriers, ou registre.


Cette absence totale de revendication, commentaire ou doléance peut s'expliquer par la clarté de la documentation et l'absence d'incidence du projet tant sur l'espace public ou privé que sur l'environnement.

Conformément à l'article R.181-38, le conseil municipal d'ANCIZAN est interrogé au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire. Par délibération du 02 décembre 2021, celui-ci émet un avis favorable sans aucune remarque.

Après avoir visité les lieux, étudié le dossier et conclu à la nécessité de mettre en œuvre ce projet, le commissaire enquêteur n'a aucune remarque particulière à formuler.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

**M.BOER  
Commissaire-enquêteur**



Accusé de remise  
de la présente synthèse  
A TARBES, le 22 décembre 2021

**Michel CASTEX**



